



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-05

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.
M: André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COVE
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022
DE L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DU SGC DE MONTEUX

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-3 ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023
ID : 084-218400307-20230411-2023CM060405-BF

CONSIDÉRANT s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques du SGC de Monteux a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2023 ;

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,**

DECIDE

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Assainissement Collectif et Non Collectif, dressé pour l'exercice 2022 par l'Inspecteur des Finances Publiques du SGC de Monteux, visé conforme par l'ordonnateur, ne présente ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance

Eva AGNELLI



Le Maire,

Valérie MICHELIER

